

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2023

À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 HOMMAGE À GINETTE PICHÉ
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 11 VANDALISME
- 12 JOUR DU TEST D'AVERTISSEUR DE FUMÉE
- 13 TARIFICATION - LOCATION D'INFRASTRUCTURES
- 14 CENTRE LOUISE BIBEAU
- 15 APAM CÉLÈBRE 25 ANS DE SERVICE
- 15 APPEL À PROJETS - MONTÉRÉGIE-EST
- 22 VIDANGE INSTALLATIONS SEPTIQUES
- 22 GROS REBUTS



SOIRÉE D'HALLOWEEN ET COLLECTE DE BONBONS
DÉTAILS EN PAGES 19 ET 20

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 9 octobre | Action de grâce

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE #1



HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

CONSEILLER #2



MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER #3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER #4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER #5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER #6



DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helene-de-bagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice des finances
et de la comptabilité
Poste 2235 • dga@sainte-helene-de-bagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Usine d'épuration : Les travaux ont repris de nouveau pour le sprint final de la construction de l'usine d'épuration des eaux usées par réacteur biologique séquentiel. S'il n'y a pas de problème, l'usine devrait être opérationnelle d'ici la fin d'octobre. On se croise les doigts.

Puits pour l'eau potable : Pour le nouveau puits, nous sommes en attente d'analyses pour la compatibilité avec l'autre puits. Selon les résultats, nous serons en mesure de procéder selon les meilleures pratiques, suite aux autorisations gouvernementales.

CPE : Les soumissions pour la construction ont été demandées et doivent être analysées par le ministère. Par la suite, le CPE pourra octroyer le contrat à l'entrepreneur choisi. Nous rappelons que la liste d'inscription des enfants est maintenant ouverte.

Pickleball : Compte tenu de l'engouement et de la popularité du pickleball, le 2^e terrain de tennis sera ligné au printemps 2024, afin de faire deux terrains supplémentaires. Malheureusement, il n'y avait pas de disponibilité pour faire faire le lignage cet automne. La Municipalité demeure à l'affût des infrastructures qu'elle peut mettre en place ou bonifier pour répondre du mieux possible aux besoins des citoyens.

FADOQ : Merci à la FADOQ régionale d'avoir choisi Sainte-Hélène-de-Bagot pour la tenue de son rallye intergénérationnel, tenu le 24 septembre 2023. Félicitations à tous les participants.

Loisirs : La Municipalité fait chaque année des investissements dans ses infrastructures et c'est tellement agréable de voir que celles-ci sont utilisées, telles que les terrains de tennis et de pickleball, le terrain de volleyball et le dek hockey. Merci de continuer à faire de notre village un endroit où l'on peut s'amuser dans un environnement sécuritaire, propre et respectueux. C'est bon de bouger pour la santé physique et de sociabiliser pour le moral également. Un partage de joie qui nous donne des ailes pour poursuivre notre mission de service aux citoyens.

Le début de l'automne sera bientôt à nos portes. Je vous souhaite de profiter du beau temps et des couleurs que la nature nous envoie comme paysage remarquable.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoise,

Lorsque l'automne se pointe le nez, il annonce aussi le temps des récoltes. Chaque année, il est très important de porter une attention spéciale à cette période, particulièrement avant d'effectuer un dépassement de machinerie agricole. Effectivement, elles ne vont pas vite, mais elles sont beaucoup plus grosses que vous et sont en travail pour que nous puissions avoir la nourriture dont nous avons besoin. Soyez à l'affût et surtout patient, chaque accident évité est peut-être une vie sauvée.

Également, bientôt les petites vestes de laine ne suffiront plus à nous garder au chaud. Avant que le froid s'installe, il est temps de penser au ramonage de votre cheminée et de faire la vérification de vos détecteurs de fumée. Assurez-vous de bien disposer de vos cendres, et ce, en toute sécurité. N'hésitez pas à communiquer avec notre service incendie si vous avez des questions spécifiques.

La majorité des travaux à effectuer en 2023 a été réalisée. Il reste quelques travaux et chantiers en cours, mais qui ont moins d'impact pour les gens dans leur quotidien. Je tiens vraiment à remercier tous les citoyens de leur patience et de leur compréhension. Nous sommes très conscients que chaque fois que des travaux sont en cours, cela implique des ajustements de la part de la population et toute l'équipe fait de son mieux pour qu'il y ait le moins d'inconvénients possible, dans les circonstances où inévitablement, un chantier ne peut se faire sans bousculer les habitudes et la tranquillité.

Dans un autre ordre d'idée, je tiens à souligner le temps et la volonté de notre coordonnatrice en loisirs et du Comité des loisirs qui ont mis beaucoup d'efforts à la demande des citoyens pour offrir une très grande gamme de cours et d'activités. Malheureusement, certaines activités ne pourront pas avoir lieu à cause du manque d'inscriptions. C'est toujours difficile de satisfaire tout le monde. Je vous invite à demeurer attentif lors de la sortie de la prochaine programmation ou de l'annonce d'activités. La plus grande récompense du travail, lorsque des activités, des cours ou des événements sont organisés, c'est la participation des hélénois et des hélénoises, accompagnée de leur plus beau sourire.

Pour cet automne, je vous souhaite à tous des petits bonheurs chaque jour.

HOMMAGE À GINETTE PICHÉ

C'est avec un grand regret que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a appris le décès de madame Ginette Piché, âgée de 75 ans, survenu au CISSSME, Pavillon Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, le 28 juillet 2023.



Ginette était bien connue dans la Municipalité, car elle avait accepté le rôle de responsable de la bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Bagot depuis 2017 et y était bénévole depuis 2004. Elle faisait entre autres l'achat des livres, réalisait les opérations courantes telles que le prêt et le catalogage des livres et formait les nouveaux bénévoles. Ses collègues nous ont confié qu'elle était d'une gentillesse et d'une générosité sans nom et qu'elle était impliquée, même pendant sa maladie.

Elle a également travaillé aux élections municipales pendant plusieurs années avec les employés municipaux. Rigoureuse et attentionnée, elle était toujours à son affaire et ses collègues l'aimaient bien.

À l'âge de 35 ans, Ginette a changé sa vie pour venir rejoindre l'homme qu'elle aimait, dans un rang à la campagne à Sainte-Hélène-de-Bagot. Elle a été courageuse et c'est le cœur rempli d'amour qu'elle s'est occupée des quatre garçons, les trois de son conjoint et le sien. Son dévouement et son amour auront marqué plusieurs personnes, selon le dire de ses petites-filles.

Elle a travaillé pour la banque CIBC pendant 37 ans, à Drummondville et à Saint-Hyacinthe et a pris sa retraite vers ses 55 ans. On disait d'elle qu'elle était une femme digne de confiance, travaillante et bien organisée.

Sa nièce Francine mentionne que Ginette était une femme fière. C'était important pour elle que ses cheveux soient toujours bien peignés et d'être toujours bien mise. Il semblerait même qu'elle ne sortait jamais sans ses talons hauts. Sa petite-fille Jade énonçait dans son hommage qu'il est vrai qu'elle était de petite taille, mais la légende dit que personne n'a jamais su sa grandeur réelle.

Ginette aimait bien recevoir parents et amis, c'était une femme « recevante » pour qui la famille comptait beaucoup. Elle avait le sourire et la jasette facile. Elle était également reconnue pour ses bons petits plats du 25 décembre qu'elle préparait avec amour et grande générosité.



Au nom du conseil municipal, des employés de la Municipalité et des bénévoles de la bibliothèque, nous tenons à exprimer à son conjoint, sa famille et ses amis, nos plus sincères condoléances. Merci de la part des citoyens pour toutes ces années de bénévolat au service de la bibliothèque. Ginette, vous avez donné de votre temps pour la communauté, mille mercis. Vous nous manquerez!

Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.3	Incendie – Ville d'Acton Vale – Modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec – Acceptation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;		
1.2	Période de questions;		
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4	TRANSPORT
2.1	Ordre du jour – Adoption;	4.1	Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
2.2	Procès-verbal – Adoption;		
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.5	Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics – Adoption;	5.2	Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau – Adoption;
2.6	Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales – Adoption;	5.3	MRC des Maskoutains – Cours d'eau décharge des Dix-huit, principal – Travaux d'entretien – Prendre acte;
2.7	Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Avis de motion et dépôt de projet de Règlement;	5.4	Les Entreprises Michaudville – Frais excédentaires et décompte progressif numéro 3 – Approbation;
2.8	Directrice des finances et de la comptabilité – Lucie Chevrier – Fin de probation – Approbation;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.9	Agent de liaison en santé et sécurité – Nomination;	6.1	Journée internationale des personnes âgées – Proclamation;
2.10	Représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec – Désignation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.11	Représentants de la Municipalité auprès d'Hydro-Québec et de Telus – Désignation;	7.1	Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire – Approbation;
2.12	Représentants de la Municipalité auprès de l'assurance générale, de l'assurance collective et de la CNESST – Désignation;	7.2	MRC des Maskoutains – Programme d'aide financière en environnement – Dépôt d'une demande d'aide financière – Projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » – Approbation;
2.13	Politique de confidentialité – Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels PL 64 – Adoption;	7.3	Ministère de la Culture et des Communications – Démolition – Correspondance – Dépôt;
2.14	Relais routier Petit et 9161-3430 Québec inc. – Avenant de clarification sur l'application de l'entente industrielle à l'égard du calcul des débits pour les eaux usées – Approbation;	7.4	Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Demande aux gouvernements provincial et fédéral – Appui;
2.15	Relais routier Petit et 9161-3430 Québec inc. – Proposition ajustement taxation – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.16	FBL – Mandat d'un rapport de mission de procédures convenues – PRABAM – Approbation;	8.1	Service de Vacuum pour regards sanitaires – Approbation;
2.17	FQM – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Adoption;	8.2	Balayage des rues – Contrat pour les années 2024-2025-2026 – Octroi;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	9	LOISIRS ET CULTURE
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	9.1	FADOQ régionale – Rallye intergénérationnel – Édition 2024 – Appui;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;		

9.2	Pickleball – Lignage du deuxième terrain de tennis – Approbation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
10	AFFAIRES DIVERSES	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics – Adoption

La Municipalité affiche ces avis et publications sur les deux tableaux d'affichage, dont un est situé à la Municipalité et l'autre au chalet des loisirs et sur son site Internet. Le tout est en conformité à l'article 433.1 du Code municipal du Québec, qui stipule que la Municipalité peut par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics, mais doit prévoir une publication sur Internet.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

2.6 Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales – Adoption

La Municipalité avait déjà un Règlement sur la location d'infrastructures municipales, mais celui-ci avait besoin d'une mise à jour et de clarification. Il devait aussi être actualisé en tenant compte des nouvelles infrastructures ajoutées au cours des dernières années.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales.

2.7 Règlement numéro 613-2023 en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Avis de motion et dépôt de projet de Règlement

Un avis de motion a été donné et le projet de Règlement numéro 613-2023 a été déposé en lien avec la délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivis budgétaires, et ce, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Il s'agit d'actualiser le Règlement et de faire des ajouts en lien avec les mesures d'urgence. Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

2.8 Directrice des finances et de la comptabilité – Lucie Chevrier – Fin de probation – Approbation

Madame Lucie Chevrier a été embauchée à la Municipalité par la résolution numéro 143 05 2023, en date du 2 mai 2023. Celle-ci correspond tout à fait aux exigences de son poste. Elle a une très bonne connaissance du monde municipal et elle rend un service de qualité et d'une manière très professionnelle.

Le conseil a confirmé la permanence de madame Lucie Chevrier, au poste de directrice des finances et de la comptabilité de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, laquelle occupera le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à compter du 1^{er} janvier 2024.

2.13 Politique de confidentialité – Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels PL 64 – Adoption

Le conseil a adopté sa politique de confidentialité pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, édition septembre 2023, découlant de l'obligation édictée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, PL 64. Cette politique sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

2.14 Relais routier Petit et 9161-3430 Québec inc. – Avenant de clarification sur l'application de l'entente industrielle à l'égard du calcul des débits pour les eaux usées – Approbation

Le conseil a autorisé un avenant de clarification sur l'application de l'article 9 de l'entente commerciale relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, datée du 12 décembre 2017, laquelle entente intervient entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, 9161-3430 Québec inc., ainsi que Relais routier Petit inc.; spécifiquement sur l'application des calculs des débits.

2.15 Relais routier Petit et 9161-3430 Québec inc. – Proposition ajustement taxation – Approbation

Le conseil a autorisé un remboursement de taxes sur l'année financière 2023, à la compagnie 9161-3430 Québec inc., au montant de 4 190,22 \$, afin de tenir compte de l'ajustement entre l'évaluation de départ et l'ajustement pour le transport de matière des eaux usées par une disposition extérieure au système de traitement de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

2.16 FBL – Mandat d'un rapport de mission de procédures convenues – PRABAM – Approbation

Le conseil a octroyé un mandat de réalisation d'un rapport de mission de procédures convenues à la firme comptable FBL, au montant de 2 750 \$, avant les taxes applicables pour le projet fait par la Municipalité dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

2.17 FQM – Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 – Adoption

Le conseil a appuyé la FQM dans sa demande de négociation pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028. Ce programme est très important pour le soutien de l'entretien et des réparations et des mises aux normes des infrastructures dans les municipalités. Sans ce programme, plusieurs projets ne pourraient pas être réalisés.

3.3 Incendie – Ville d'Acton Vale – Modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec – Acceptation

Le conseil a accepté d'entreprendre une discussion avec les municipalités faisant partie de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie, afin de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de celle-ci, en tenant compte de la dissolution du service incendie de la Municipalité de Wickham, qui faisait partie de cette entente.

Les municipalités restantes pour la négociation d'une nouvelle entente d'aide mutuelle des services d'incendie sont : la Ville d'Acton Vale, la Municipalité de Durham-Sud, la Municipalité de Lefebvre, la Municipalité de Roxton Falls, la Municipalité de Roxton Pond, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Municipalité de Saint Nazaire, la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton, la Municipalité de Saint Valérien-de-Milton et la Municipalité d'Upton.

4.1 Règlement numéro 614-2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné et le projet de Règlement numéro 614 2023 relatif à la circulation, aux stationnements et immobilisations de véhicules routiers, aux stationnements publics, aux terrains publics, aux stationnements d'édifices publics, aux arrêts, aux limites de vitesse, aux sens uniques et aux défenses de stationner. Il s'agit de faire l'ajout d'un arrêt stop sur le rang Saint-Augustin dans les deux sens, ainsi que de faire l'ajout de la responsabilité d'émettre des contraventions pour les stationnements au directeur des travaux publics. Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

5.2 Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau, et ce, tel que le prévoit la *Loi sur les compétences municipales*, C-47.1.

Dans un souci de préservation de la ressource en eau potable et d'équité pour la population, ainsi que de faire l'objet d'une refonte pour être conforme aux lois et normes et d'être adapter à la réalité socio-économique actuelle, le Règlement numéro 610-2023 a été mis en place.

En plus des commerces et industries, certaines catégories d'immeubles auront maintenant eux aussi une obligation d'avoir un compteur d'eau et seront taxés pour le surplus consommé par rapport à une résidence régulière. Les bâtiments concernés par l'obligation d'avoir un compteur d'eau sont les suivants : Commerces de tout type, industries, résidences d'habitation communautaire, écoles, garderies, ainsi qu'habitation résidentielle ayant un usage complémentaire de type commercial dont la valeur foncière de l'usage complémentaire est supérieure ou égale à 15 % de la valeur totale.

5.3 MRC des Maskoutains – Cours d'eau décharge des Dix-huit, principal – Travaux d'entretien – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la correspondance de la MRC des Maskoutains et de l'ensemble des documents joints pour les travaux d'entretien du cours d'eau de la décharge de Dix huit, principal qui auront lieu et dont le bassin versant touche les municipalités de Saint-Hugues, Saint-Simon et Sainte-Hélène-de-Bagot. La Municipalité devra facturer les propriétaires inclut au bassin versant touché, à la fin des travaux, lors de la réception définitive transmise par la MRC des Maskoutains.

5.4 Les Entreprises Michaudville – Frais excédentaires et décompte progressif numéro 3 – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement à Les Entreprises Michaudville inc., du décompte progressif numéro 3, au montant de 422 649,34 \$, avant les taxes applicables, pour les travaux de conduite de la 5^e Avenue incluant un ajustement des frais au montant total de 6 901,80 \$, avant les taxes applicables.

6.1 Journée internationale des personnes âgées – Proclamation

Le conseil a proclamé la journée du 1^{er} octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées, sous le thème « *Bien vieillir, un heureux défi* », afin de sensibiliser et d'encourager la population à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

Le 1^{er} octobre prochain, penser à remercier une personne âgée pour son aide ou son dévouement ou en reconnaissance de ses contributions envers sa famille ou la collectivité.

7.1 Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire – Approbation

Le conseil a adopté le Règlement numéro 608-2023 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les projets d'habitation communautaire.

Toute personne voulant faire la mise en place d'une habitation communautaire doit obtenir l'approbation du conseil, par le biais de l'acceptation d'un PPCMOI. Également, toutes les habitations communautaires déjà en place devront les rendre légales en faisant la demande eux aussi.

Pour toute question ou pour faire une demande pour la mise en place d'une habitation communautaire ou en déclarer une pour la rendre conforme et légale à son usage, vous devez communiquer avec monsieur Raymond Lessard au bureau municipal.

L'entrée en vigueur sera décrétée par avis public, dès la réception de la concordance au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains.

7.2 MRC des Maskoutains – Programme d'aide financière en environnement – Dépôt d'une demande d'aide financière – Projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » – Approbation

Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains, dans le cadre du programme d'aide financière en environnement (PAFE), pour le projet intitulé « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands », pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 25 000 \$ pour l'aménagement du parc Paul-Lussier / Principale. Cette demande aiderait à l'aménagement de la phase 1 du parc.

8.1 Service de Vacuum pour regards sanitaires – Approbation

Le conseil a autorisé les travaux de service de vacuum pour vidanger les regards sanitaires par la compagnie Vacuum Drummond inc., au montant estimé de 2 947,75 \$, avant les taxes applicables.

8.2 Balayage des rues – Contrat pour les années 2024-2025-2026 – Octroi

Le conseil a octroyé à Les Entreprise Myrroy inc., le contrat de balayage de rues pour les années 2024, 2025 et 2026, au taux horaire de 159,00 \$, avant les taxes applicables, tel qu'il appert à la soumission datée du 22 août 2023.

9.1 FADOQ régionale – Rallye intergénérationnel – Édition 2024 – Appui

Le conseil a appuyé la FADOQ région Richelieu-Yamaska pour sa demande de financement pour le projet « FADOQ R.Y FEST », afin que le Rallye culturel intergénérationnel puisse être de retour pour une nouvelle tournée au cours de l'année 2024.

Nous rappelons que la FADOQ régionale en 2023 a choisi de tenir leurs rallyes intergénérationnels dans les Villes de Saint-Hyacinthe, de Beloeil, de Granby et de Bromont, ainsi que dans la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 10 septembre 2023 au parc des Plante.

9.2 Pickleball – Lignage du deuxième terrain de tennis – Approbation

En considération de demandes citoyennes pour la mise en place d'un deuxième terrain de pickleball sur le deuxième terrain de tennis, en plus de tenir compte du succès et de la popularité de ce jeu, le conseil a approuvé les travaux de lignage de deux terrains de pickleball sur le deuxième terrain de tennis de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Ainsi, les jeux sont optimisés et peuvent servir autant pour le tennis que pour le pickleball et répondre à un plus grand besoin de la population. Le contrat a été octroyé à la compagnie Lignes Maska, au montant de 1 600,00 \$, avant les taxes applicables. Les travaux seront réalisés au début du printemps 2024.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



**AVIS
PUBLIC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2023 SUR LA LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 septembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2023
RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU
DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 610-2023 relatif aux compteurs d'eau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 septembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2023
RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 609-2023 relatif à la publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 septembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**APPEL D'OFFRES PUBLIC IE23-54095-270
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL**

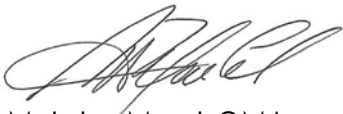
Le projet consiste à des travaux de décapage, de fourniture et mise en place de sous-fondation, fondation, pavage, bordure, puisard et tous les travaux connexes.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0, **avant 11 heures, jeudi le 21 septembre 2023** et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 29 août 2023, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2024

Par la présente est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que le rôle d'évaluation 2024, pour la 2^e année de l'exercice financier 2023-2024-2025 a été déposé au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC Les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions;

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin.
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6 ou être envoyé par courrier recommandé. Il est à noter que dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
3. Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 septembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE LUNDI 9 OCTOBRE

Les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent une très belle fête de l'Action de grâce.

TAXES MUNICIPALES DATE D'ÉCHÉANCE

3^e versement

22 août 2023

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- www.sainte-helene-de-bagot.com
- (onglet AVIS PUBLICS)

La prochaine séance du conseil
sera tenue le 3 octobre 2023,
au 421, 4^e Avenue.



LE VANDALISME – IL FAUT QUE ÇA CESSE! CONNAISSEZ-VOUS LES CONSÉQUENCES?

MALHEUREUSEMENT, certains individus oublient le respect des biens d'autrui. Des gestes de vandalisme ont encore été perpétrés dans le but d'abîmer ou détruire les infrastructures municipales. Les derniers dommages causés ont eu lieu au parc des Plante, sur les panneaux du parcours actif.



Ensemble, protégeons le bien collectif pour que tous puissent continuer d'en bénéficier, mais également pour éviter que les frais de réparation ou de remplacement se retrouvent sur vos comptes de taxes!

Vous savez que la Municipalité travaille constamment pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens! Chaque année, de nouvelles infrastructures sont mises à votre disposition, et ce, gratuitement, afin que chacun puisse trouver l'activité qui lui convient, autant les jeunes que les aînés.

N'hésitez pas à dénoncer les auteurs de ces actes.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec le service d'urgence des travaux publics au **450 250-2481** ou contacter directement la Sûreté du Québec.

La municipalité VOUS INFORME



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.
En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

ENSEMBLE POUR LA PRÉVENTION « JOUR DU TEST D'AVERTISSEUR DE FUMÉE »

LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le Québec, ainsi que l'ensemble des provinces, participera au premier « Jour du test d'avertisseur de fumée ». L'objectif de cette activité de prévention est de créer un effet d'entraînement pour inviter les citoyens à passer à l'action en vérifiant leurs avertisseurs de fumée le 28 septembre.

Pourquoi participer à l'événement ?

La sensibilisation de la population à l'importance de la vérification des avertisseurs de fumée est essentielle en matière de prévention des incendies. Cet appareil demeure le meilleur moyen de sauver des vies! Pourtant, les statistiques sur la situation de l'incendie au Québec pour la période 2019-2020 démontrent qu'un grand nombre de Québécois n'ont toujours pas d'avertisseur de fumée fonctionnel. De fait, plus de 31 % des bâtiments résidentiels endommagés par des incendies au Québec n'avaient pas d'avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement. Par ailleurs, rappelons que :

- En moyenne, un Québécois perd la vie chaque semaine dans un incendie de bâtiment;
- Plus de 14 résidences sont quotidiennement endommagées par le feu.



“ La Municipalité vous invite à tester vos avertisseurs de fumée le 28 septembre prochain. ”



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Le 5 septembre 2023, le conseil a adopté le Règlement numéro 611-2023 sur la location d'infrastructures municipales. Voici les principaux tarifs applicables. Consultez le Règlement intégral sur notre site Internet dans la section Règlements municipaux.

9.1- TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOCATION DE SALLES

SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet, dès 8 h et libéré au plus tard avant 3 h du matin	Prix par heure, maximum 2 h	Pour une période de 4 h	Jour complet, dès 8 h et libéré au plus tard avant 3 h du matin	Pour une période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$

Tout locataire peut faire le montage, le démontage et le ménage de la salle par lui-même. S'il laisse un démontage ou un ménage non complété ou insatisfaisant, il se verra facturer en totalité la reprise des travaux qui sera exécutée par la Municipalité aux coûts mentionnés ci-dessous.

Le locataire pourrait aussi requérir les services de la Municipalité pour le montage, démontage et ménage aux tarifs ci-dessous si la réservation est faite dans un délai raisonnable pour le prévoir à l'horaire.

Montage, démontage et ménage	35,00 \$ / Par homme, de l'heure, avant les taxes applicables
------------------------------	---

9.2 - TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFIN D'Y TENIR UN COURS OUVERT À TOUTE LA POPULATION

Gymnase, centre communautaire	25,00 \$ / heure, avant les taxes applicables
Chalet des loisirs	15,00 \$ / heure, avant les taxes applicables
Note importante, s'il s'agit d'un cours privé, voir la tarification à l'article 9.1.	

9.3- TARIFICATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Infrastructure	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES	
	Résident	Non-résident
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$
Terrains de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$
Terrains de soccer	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Dek Hockey	25,00 \$	31,25 \$
Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Jeu de pétanque extérieur	10,00 \$	12,50 \$

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

CENTRE LOUISE BIBEAU

Le Centre Louise Bibeau de Saint-Hyacinthe est une maison de répit qui répond aux besoins des familles Montérégiennes vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle avec ou sans déficience physique. Dans un milieu accueillant, stimulant ainsi que sécuritaire, le Centre offre la garde temporaire permettant aux familles d'avoir une vie équilibrée et prévenir leur épuisement.

Le jeudi 12 octobre prochain, de 16 h à 19 h, le Centre Louise Bibeau ouvre ses portes afin que vous puissiez visiter et découvrir ses installations.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Joannie Sullivan
Directrice générale

PORTES OUVERTES

JEUDI
12 OCTOBRE 2023
16H00 À 19H00

2110 AV. MAILHOT,
SAINT-HYACINTHE, QC J2S 9E1

POUR PLUS D'INFORMATION:
(450) 773-7321 |
CENTRELOUISEBIBEAU@OUTLOOK.COM

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

Le conseil a proclamé la journée du 1^{er} octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées, sous le thème « *Bien vieillir, un heureux défi* », afin de sensibiliser et d'encourager la population à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

Cette journée veut démontrer l'importance des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population.

Le 1^{er} octobre prochain, pensez à remercier une personne âgée pour son aide ou son dévouement ou en reconnaissance de ses contributions envers sa famille ou la collectivité.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES ÂÎNÉS
1^{er} octobre 2023

SAGUENAY LAC-ST-JEAN
RÉGION HÔTE
— 2023 —

CONFÉRENCE
des Tables régionales de concertation
des aînés du Québec

En partenariat avec : Québec

Merci à notre partenaire : QUÉBECOR

*Bien vieillir,
un heureux défi!*

PIERRE LAVOIE
PORTE-PAROLE 2023

CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
D Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3 ^O	4 ^O	5	6	7
3	4	5 ^O	6 ^O	7	8	9 ^D	8	9	10 ^R	11 ^R	12	13	14
10	11	12 ^R	13 ^R	14	15	16 ^D	15	16	17 ^O	18 ^O	19	20	21
17	18	19 ^O	20 ^O	21	22	23	22	23	24 ^O	25 ^O	26	27	28
24	25	26 ^R	27 ^R	28	29	30	29	30	31 ^D				

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455, poste 2300
Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE

L'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) célèbre 25 ans de service auprès de la communauté. 25 ans de bénévolat à soutenir les pompiers et autres intervenants et à adoucir les durs moments vécus par les sinistrés. Les équipes de l'APAM ont franchi les portes de la caserne plus de 2053 fois depuis 1998 afin d'aller réconforter et soutenir les concitoyens qui vivent des moments difficiles, et ce, dans les 89 municipalités desservies par son organisation.

Félicitations!



APPEL À PROJETS POUR LES ARTISTES, ÉCRIVAINES, ÉCRIVAINS ET ORGANISMES ARTISTIQUES DE LA MONTÉRÉGIE-EST

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE-EST

Cet appel découle de l'Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie. Les artistes, les écrivaines et les écrivains professionnels ainsi que les organismes dont l'adresse principale se situe sur le territoire de l'un des partenaires du secteur Montérégie-Est ont jusqu'au 30 novembre 2023 pour déposer leurs projets auprès du Conseil.

Pour connaître tous les détails du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est, visualisez l'Actualité du 14 septembre 2023 sur notre site Internet au www.sainte-helene-de-bagot.com.



CAMP DE JOUR 2023

Cet été encore, le camp de jour Ste-Hélène fait un bilan positif de sa saison 2023. C'est plus de 60 enfants qui ont participé aux activités, et ce, durant 8 semaines. C'est grâce à différentes thématiques, toutes plus divertissantes les unes que les autres, que l'équipe d'animation a pu développer une programmation diversifiée. Qu'il soit question de la journée cirque, pirates, « olym-tropique », explorateur ou la course des couleurs, chaque thématique a été exploitée à son maximum pour faire vivre des moments mémorables à tous nos jeunes.

Chaque mardi matin nous avons eu la chance d'accueillir différents organismes et de profiter de l'animation d'ateliers sur les saines habitudes de vie, les bourdons, la sécurité ferroviaire, la régie des déchets, la prévention avec les pompiers ainsi que les cadets. Outre les journées thématiques et les ateliers, des journées profils ont permis à l'équipe d'animation de développer et de créer une programmation variée telle que la nature, la lecture, le sport, l'art, la cuisine et les sciences.

Nous ne pourrions passer sous le silence le soutien financier de nos généreux commanditaires qui ont permis d'offrir les sorties au camp gratuitement, et ce, à tous les enfants du camp de jour Ste-Hélène. La fête de fin du camp de jour a été soulignée en grand avec la location de 3 jeux gonflables au plus grand bonheur de tous. Nous souhaitons remercier la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu. Malgré dame nature qui n'était pas toujours en notre faveur, l'équipe d'animation a su faire preuve de grande débrouillardise. Les enfants, encore cette année, ont vécu de belles aventures, ont tissé des liens et ont participé à plusieurs activités. L'équipe d'animation et de coordination a fait un travail hors pair et est très satisfaite de sa saison 2023. Nous souhaitons remercier les parents pour leur collaboration, leur implication et leur compréhension tout au long de l'été.

Merci de votre confiance et au plaisir de vous voir l'an prochain!



CAMP DE JOUR REMERCIEMENTS



Encore cette année, le Comité des loisirs souhaitant offrir une programmation variée et complète aux utilisateurs du service du camp de jour de Sainte-Hélène, a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur généreuse contribution, il est possible d'offrir des activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

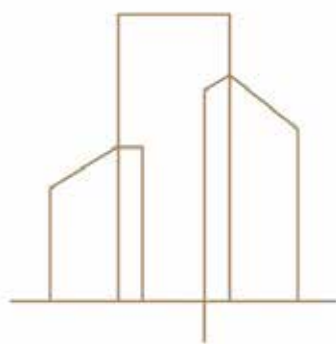
Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier les commanditaires pour leur généreuse donation :



Desjardins

Caisse de la Vallée d'Acton





GROUPE
VISION DR



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils





Agiska Coopérative de Sainte-Hélène
Club FADOQ de Ste-Hélène, région Richelieu-Yamaska
Petro-Canada de Sainte-Hélène
Marco Fluet
Gino Petit
Cyril Belval
Gilles Dufault
Yves Petit

18 ans et + **Concours du plus beau costume** **APPORTEZ VOTRE ALCOOL !**
(Pas de service de bar sur place)

Vampires, sorcières,
loups-garous, zombies
et autres créatures effrayantes
se donnent rendez-vous
pour une soirée démentielle !

**PARTY
COSTUMÉ
SAMEDI
28 OCTOBRE
2023
DE 20 H 00 À 1 H 00
CHALET DES LOISIRS
400, 2^e Rue, Ste-Hélène-de-Bagot**

PRIX DE PRÉSENCE
PHOTOBOOTH
Faites un selfie
dans notre décor
MUSIQUE
DJ sur place
**AMBIANCE
DÉCHAÎNÉE !**

Sur place pour vous régaler
de 20 h 00 à minuit
le Camion Queues de Castor
avec de la poutine et leur célèbre dessert !

Entrée : 10 \$

Organisé par
et au profit de

L'HALLOWEEN ET SA COLLECTE DE BONBONS

Le mardi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons, de 17 h à 20 h.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène vous accueillera, encore cette année, dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! Nous ne sommes pas responsables des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires! Au plaisir de vous y voir!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Le 31 octobre, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents;
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Traverser les rues aux intersections;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Le 31 octobre, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents sur le territoire pour assurer la sécurité de tous.

SAISON DE SOCCER 2023, MALGRÉ LES INTEMPÉRIES!

Encore cette année, nous souhaitons remercier nos entraîneurs de la saison 2023 (U8 : Lucas Lemieux et Sarah-Maude Gauvin / U10 : Jean-Nicol Fortier et Patrick Turcotte) qui se sont grandement impliqués afin d'offrir des entraînements et des matchs de qualité à nos amateurs de soccer. Malgré plusieurs défis rencontrés durant la saison et une température incertaine, nos jeunes sont demeurés motivés, et ce, grâce au dévouement de nos entraîneurs!

Mille mercis à tous et au plaisir de vous voir la saison prochaine!



Équipe U10



Équipe U8



Le Comité des loisirs a remis une plaque à l'équipe de l'année 2023 : l'équipe U8 avec les entraîneurs Lucas Lemieux et Sarah-Maude Gauvin. Une plaque a été apposée sur le trophée pour l'équipe qui fait preuve de motivation, de respect et d'un bel esprit sportif. BRAVO à tous!

**RETOUR
CLÉ DE TENNIS
ET DE PICKLEBALL**

Il reste encore de belles journées pour jouer au tennis et au pickleball. Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé **au plus tard le jeudi 2 novembre**, afin qu'on vous remette votre dépôt de 20\$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles. Bonne fin de saison à tous!

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2023



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



Sainte-Hélène-de-Bagot | Du 12 au 18 octobre 2023

Rang Sainte-Hélène, rue Principale, 4^e Avenue, 3^e Rang,
Chemin Courtemanche, 2^e Rang

ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc., des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que les couvercles de l'installation soient accessibles (clôture débarrée), clairement localisés et dégagés sur leur pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculés sur le côté, sans risquer de les endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie.**

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie :

Tél. : 450 774-2350 riam@riam.quebec | www.riam.quebec



RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES



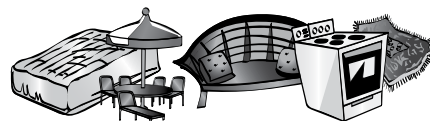
recyclerMESelectroniques.ca/qc

**« RECYCLER GRATUITEMENT LES PRODUITS
ÉLECTRONIQUES DE VOTRE ENTREPRISE DE
FAÇON RESPONSABLE! »**

Où recycler vos Serpuariens?

Les produits électroniques contiennent beaucoup de matières, comme du verre, du plastique, de l'or, de l'argent, du cuivre et du palladium, qui doivent être récupérées et recyclées.

Ils fonctionnent encore ou ils sont en fin de vie utile? Pour trouver un point de dépôt officiel au Québec, visitez le site Internet au www.recyclerMESelectroniques.ca/qc ou appelez au 1 800 604-2032.



**PROCHAINE COLLECTE
DE GROS REBUTS :
17 OCTOBRE**

Les gros rebuts doivent être placés en **bordure de rue avant 7 h**, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

Détails : www.riam.quebec

JUIN 2023



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE ?



► Cette chronique
s'adresse **à vous !**

L'ARTERRE est un **service gratuit** de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires qui n'ont pas de relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, le transfert ou la mise en place de partenariats via une plateforme d'affichage.

Cette première chronique (de six) explore la possibilité d'établissement ou de démarrage d'une entreprise agricole par le biais de la location de terres, de bâtiments, de maisons ou de fermes. Avec l'augmentation des taux d'intérêt, la hausse du coût des intrants et l'augmentation des valeurs foncières, la location peut s'avérer une solution avantageuse pour démarrer son entreprise agricole. En voici quelques avantages :

1. Permet de démarrer son entreprise en douceur en explorant son modèle agricole, ses produits, sa mise en marché et sa clientèle
2. Permet de limiter son endettement et son investissement de départ (mise de fonds)
3. En étant libéré de l'investissement foncier qui a connu une hausse fulgurante, permet d'investir dans des outils et du matériel de production de qualité.

De plus, la location peut s'avérer intéressante pour les producteurs agricoles ou les propriétaires fonciers qui souhaiteraient valoriser des espaces de culture ou des bâtiments pouvant servir à une relève potentielle, sans pour autant se départir de leurs actifs.

Avec la location, il est important d'avoir une bonne entente entre les deux parties et d'élaborer un document légal comprenant par exemple la durée du bail, le renouvellement, la résiliation, les inclusions et exclusions, le loyer, les usages permis et les améliorations locatives possibles. Il est normal de ne pas avoir pensé à tous les scénarios potentiels ou de vouloir obtenir un soutien pour mettre en œuvre ces possibilités.

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans tout ce processus. Contactez votre agente locale :

Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel

Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca



arterre.ca

Infos pratiques

ORGANISMES PARTENAIRES

BOURSE AGRICOLE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

SEREZ-VOUS LE OU LA PROCHAIN(E) LAURÉAT(E)?

Saint-Hyacinthe, le 13 septembre 2023 – La MRC des Maskoutains, la Fondation Agria et tous les partenaires de la Bourse agricole invitent les jeunes entrepreneurs du territoire de la MRC à soumettre leur candidature et courir la chance d'obtenir une bourse de 10 000 \$. La date limite pour transmettre un dossier est le 8 novembre.

La Fondation Agria est partenaire de la Bourse agricole depuis le début, en 2007. Sa mission est de favoriser la formation des futurs professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.



Critères et procédures

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts des jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Ils doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains ou sur son site Internet mrcmaskoutains.qc.ca. Le formulaire doit être accompagné d'un plan d'affaires ou d'une description complète du projet justifiant un besoin de financement et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet. La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le 8 novembre, avant 16 h 30.

Information : monsieur Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire, au 450 774-9000, poste 1250.

EXPO QUÉBEC VERT

Du 1^{er} au 3 novembre 2023, les professionnels de l'horticulture et du paysage se réuniront pour visiter l'Expo Québec Vert et assister à plus de 50 conférences conçues spécialement pour eux! L'expo Québec Vert à Saint-Hyacinthe, C'est là que ça se passe pour parfaire vos connaissances sur des sujets aussi variés que captivants.

Pour consulter les conférences et pour vous inscrire, allez sur le site Internet www.expoquebecvert.com.



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » accueillera Albert Mondor, horticulteur/ créateur de jardin, lors de sa première conférence sous le thème Jardiner Écolo.

Date et heure : Le 25 septembre 2023 à 19 h 15

Lieu : 1384, rue Principale à Saint-Valérien (salle municipale).

Lors de cette soirée, la liste des sept (7) conférences de la saison 2023-2024 sera disponible. Aussi, un prix sera remis au gagnant(e) du concours l'Audacieuse. Devenez membre et bénéficiez de l'ensemble des 7 conférences ainsi que des visites de jardin organisées par la SHELTC et des rabais chez certains de nos commanditaires.

Pour plus d'information, contactez Francine Laliberté au 450 546-7327.





Sainte-Hélène-de-Bagot

La FADOQ, pourquoi y adhérer?

Le mois de septembre est le mois pour adhérer ou renouveler la carte de membre FADOQ.

Qu'est-ce que la FADOQ? (FADOQ.CA)

- La FADOQ est le plus grand organisme d'aînés de 50 ans et plus du Canada (550 000 membres);
- La FADOQ fait des représentations auprès des gouvernements et divers organismes (vaccin contre le zona, lutte contre la maltraitance, bonification au crédit d'impôt, etc.);
- La FADOQ offre des rabais exclusifs :
 - o Assurances habitation, auto, voyage, etc.;
 - o Sports, loisirs, culture, tourisme, voyages, vêtements, accessoires, etc.

En devenant membre FADOQ, une partie de la cotisation est versée au Club FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot, ce qui nous permet d'organiser des activités, telles que : souper des fêtes, souper mensuel, maintenir la forme avec le cours *Vie active* tous les jeudis matin, pickleball, organisation de voyages en autobus, tissage, tricot et autres activités au presbytère.

De plus, notre club fêtera son 50^e anniversaire de fondation en mai 2024. Plusieurs activités sont prévues.

À mettre à vos agendas : Souper de Noël le 9 décembre au chalet des loisirs.

Pour plus d'information, contactez-nous :

Jocelyne Jodoin, présidente : 450 791-0105

Gisèle Laliberté, vice-présidente : 450 791-0304 ou 1glali@sogetel.net



ANNIVERSAIRES MOIS D'OCTOBRE



M. Marc Audet.....	04
M. Yvan Bisaillon.....	07
Mme Lucie Moreau.....	07
Mme Lise Beausoleil.....	08
Mme Josée Lapierre.....	08
Mme Nicole Paquette.....	14
Mme Lucie Laferrière.....	15
Mme Marie-Claire Petit.....	21
Mme Nathalie Guertin.....	22

LES EMPLOIS EN ÉDUCATION

Vous avez certainement entendu parler, dans les médias, du manque criant d'enseignants pour la rentrée scolaire 2023. En effet, si l'on visite les sites Internet des différents Centres de services scolaire du Québec, on peut y voir plusieurs offres d'emploi, et elles ne sont pas toutes au niveau de l'enseignement. Vous pourrez découvrir une multitude de postes dans lesquels un baccalauréat en éducation n'est pas requis.

Si vous aviez toujours eu un intérêt pour le milieu de l'éducation, vous pourriez saisir votre chance de l'intégrer cette année. Que ce soit au niveau des services aux élèves, de l'entretien des bâtiments, de l'administration et plus encore, il se pourrait bien que vous déteniez des compétences recherchées pour répondre aux besoins.

Les exigences relatives aux études et aux expériences en emploi varient d'un poste à l'autre. Nous vous encourageons à explorer les types d'emplois offerts dans votre région. Dans plusieurs cas, un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) peut être exigé. Si vous n'êtes pas certain d'avoir les acquis scolaires, nous vous invitons à communiquer avec le SARCA afin d'identifier les moyens pour les obtenir.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



idéegraphik
Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :



Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisés sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4257



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1MO

TÉL.: (450) 778-7271



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

450 381-6664

info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre

f



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09



PROY
CONSTRUCTION
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

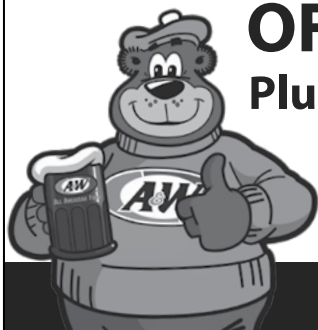
Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles

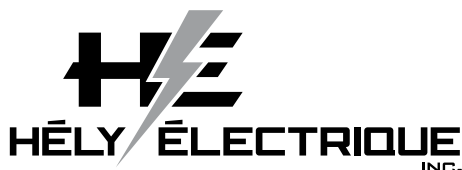


AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20@hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stéphanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 i Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
chez Walmart



André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0



DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8





PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286

GROUPEDGP.COM

info@groupedgp.com

RBQ : 8335-7996-13



Érablière
L'Autre
Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
 - ✳ Traiteur froid et chaud
 - ✳ Produits de l'Érable
 - ✳ Cuisine du terroir
- OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ
BONICHOIX



salon de toilettage

Sur rendez-vous 450 779.2988
305, rg Deslauriers UPTON

Excavation

Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



549 3^e RANG,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
J0H 1M0
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122



**GROUPE
RCA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
DISTRIBUTION
ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
ÉLECTRIQUE

RCA
ÉLECTRIQUE
BAIE-DU-FÉVRE

RCA
ÉLECTRONIQUE
RÉPARATION DE CARTES

RCA
SOLUTION
LES SURFACES
EPOXIMUM
PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

— Depuis 2014 —



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE**
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE



844, rue Paul-Lussier
SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère
ou un conseiller, à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 Desjardins